



FICHE TECHNIQUE ET PEDAGOGIQUE

Sur la lettre de mission du Ministère de Jeunesse et de l'instruction civique

Introduction

En mai 2014, monsieur Jean Bruno M'Bouilou, Attaché à la Jeunesse au ministère de la Jeunesse et de l'Instruction civique a présenté à la plateforme « éducation, formation, insertion » la lettre de mission dudit ministère. Il a expliqué que le ministère ne dispose pas de document de politique nationale et qu'il travaille sur la base des orientations de la lettre de mission n°00050 du 18/03/2013 du Président de la République dont l'objet, en plus de l'instruction civique, est la formation, l'éducation et l'insertion des jeunes.

Rappel de quelques éléments contextuels

La population congolaise, particulièrement jeune se répartie de la manière suivante : les moins de 15 ans représentent environ 40% et ceux dont l'âge est compris entre 15 et 29 ans, 22,8%.

La jeunesse du Congo constitue à la fois un atout et un défi majeur :

- un atout, car elle est une force de travail ce qui constitue une richesse humaine à fort potentiel de productivité ;
- un défi, parce qu'il faut lui procurer des opportunités d'emplois.

Les données de l'enquête congolaise auprès des ménages (ECOM) 2 de 2011 présentent des résultats préoccupants sur le taux d'éducation. Elles indiquent que 38,4% de la population congolaise n'a pas achevé les études primaires, et que près de la moitié (43,7%) n'a pas achevé les études secondaires, et seulement 3% a fait des études supérieures.

Or, pour moderniser son économie et sa société, le Congo a besoin d'un capital humain bien éduqué, mieux formé et fortement qualifié.

L'ECOM 2, note aussi que le chômage touche davantage les jeunes de 15 à 29 ans avec un taux de 12%. En ajoutant à ces statistiques l'effectif des jeunes à la recherche d'un emploi mais découragés, le taux de chômage chez les jeunes serait beaucoup plus élevé.

Le système éducatif congolais repose principalement sur l'enseignement général qui compte environ 87% des élèves, contre seulement 13% pour l'enseignement technique dont le Ministère en charge assure en plus l'amélioration des capacités d'insertion socioprofessionnelle des jeunes pour appuyer leur employabilité. Une enquête sur l'emploi menée à Brazzaville et Pointe-Noire en 2010, présente la situation particulièrement préoccupante du chômage chez les jeunes de 18 à 34 ans (31%). Ils sont privés de moyens de subsistance, d'autonomie et de facilités d'insertion sociale. Ces jeunes ont un faible accès à la formation professionnelle qualifiante et de surcroît du fait de leur état (précarité) sont plus exposés que d'autres à la vulnérabilité (par exemple au VIH-SIDA).

Comment et qui a élaboré la Lettre de mission?

« Le chemin d'Avenir », projet de société du Chef de l'Etat traduit dans le Plan national de développement, prend en compte les questions de la formation/qualification des jeunes comme un levier principal, à moyen et à long terme, devant permettre au Congo de réaliser son ambition d'émergence économique. La lettre de mission publiée par le Président de la République constitue le cadre d'orientation stratégique du Ministère en charge de la jeunesse.

Quels sont les objectifs stratégiques retenus ?

Jeunesse et instruction civique

L'éducation civique est un des maillons essentiels qui prépare à l'atteinte des objectifs de modernisation et d'industrialisation du Congo que prône « le Chemin d'Avenir ».

Les principaux programmes et actions phares :

- l'élaboration de la Politique nationale de la Jeunesse et de l'Education civique ;
- la lutte contre les antivaleurs ;



- la promotion de la culture de paix et de l'éducation à la citoyenneté ;
- l'amélioration de l'encadrement du mouvement associatif de jeunes ;
- la création d'un fonds de capital risque pour les jeunes ;
- l'élaboration et la vulgarisation des programmes d'éducation civique dans les cycles préscolaire, primaire, secondaire, ainsi qu'en milieu professionnel ;
- la réhabilitation des camps de jeunesse (Djoué, Kindamba, Aubeville, Odziba, Otsendé, Ewo),
- l'organisation des colonies de vacances, des stages et des chantiers vacances.

Insertion socioprofessionnelle

L'emploi et l'insertion des jeunes sont des problèmes qui préoccupent le Ministère de la jeunesse. La principale faiblesse réside dans la dispersion de l'activité sur plusieurs ministères : de la jeunesse et de l'instruction civique ; de l'enseignement technique, professionnel, de la formation qualifiante et de l'emploi ; des affaires sociales, de l'action humanitaire et de la famille ; de la promotion de la femme au développement.

Le Congo n'a pas de politique d'insertion professionnelle et les différents ministères concernés par la formation et l'insertion, n'ont pas de cadre commun de travail.

Le décrochage scolaire et le déséquilibre entre la formation et les besoins des entreprises sont des éléments identifiés dans ce domaine.

Le Ministère en charge de la jeunesse préconise de focaliser sa stratégie sur des métiers porteurs. Il préconise de mettre en place : un dispositif de formation avec des modules de formation prisés par les apprenants et recherchés par les entreprises ; un fonds d'appui à la jeunesse pour apporter les moyens d'insertion socio-économique ; des filières à fortes valeurs ajoutées ; des partenariats public-privé.

Quel niveau actuel d'exécution en juin 2014 ?

La Lettre de mission du Ministère de la jeunesse, est mise en œuvre à partir d'un plan de travail. Celui-ci est soutenu par les partenaires techniques et financiers, notamment l'Unesco et l'ambassade des États-Unis.

Sur la base de ce plan de travail, le Ministère octroie des fonds d'appui aux projets des jeunes depuis 2002 dans divers domaines à travers la direction de l'entrepreneuriat. Suivant le rapport annuel publié par le Ministère de la jeunesse, près de 6500 jeunes ont été insérés dans la vie professionnelle.

Quelles sont les principales difficultés rencontrées ?

- L'inexistence d'une banque de solidarité de la jeunesse ;
- L'inexistence des normes partagées dans la thématique transversale de la formation des jeunes ;
- L'absence d'une politique publique sur la formation et l'insertion professionnelle.



PAREDA

Ce document a été réalisé avec le soutien financier de l'Agence Française de Développement, de l'Union Européenne à travers le Projet d'Actions pour le Renforcement de l'Etat de Droit et des Associations (PAREDA) et du Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI). Son contenu relève de la responsabilité du CFSI et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position du Ministère congolais du Plan, du Ministère français des Affaires étrangères, de l'Agence Française de Développement, de l'Union Européenne et des Consultants.